

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**Délibération du conseil d'administration****du 20 JUIN 2023****n° 50****page 1/1****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 17****PRESENTS (11) :****Mme Braud, Mme Phlipponneau, M. Baudry, M. Raynaud, Mme Bazin, M. Penin, Mme Manson, M. Bardet, Mme Duffourc-Bazin, Mme Van Maercken, Mme Lalaque.****POUVOIRS (4) :****M. Abelin, mandant, a pour mandataire Mme Braud, M. Melquiond, mandant, a pour mandataire M. Raynaud, M. Scaon, mandant, a pour mandataire M. Baudry, Mme Leclerc, mandante, a pour mandataire Mme Manson.****EXCUSEES (2) : Mme Princet, Mme Roussenne.****RAPPORTEUR : Madame Françoise BRAUD****Secteur : MOYENS DE GESTION - FINANCES****OBJET : Budget 2023 : Décision Modificative pour le budget Principal (DM 1-2023)**

VU le Code des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-1 à L. 1612-20, et les articles L. 2121-34, L.2312-1, L. 2313-1 et L.1411-3,

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R 314-46,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 57,

VU la délibération n° 31 du 22 mars 2023 relative au vote du Budget Primitif 2023,

CONSIDERANT le besoin de réajuster les dépenses et les recettes,

Le conseil d'administration, ayant délibéré, décide :

- de modifier le Budget Primitif 2023 pour le Budget Principal, selon le tableau ci-joint.

Les détails des modifications sont les suivants :

En Fonctionnement, il est proposé :

En dépenses :

- d'augmenter le compte 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs » chapitre 67 pour un montant de 5 000,00 € afin d'anticiper d'éventuelles annulations complémentaires,
- de diminuer le compte 611 « Contrat de prestations » chapitre 011 pour un montant de 5 000,00 €.

Soit un montant total de dépenses de 0,00 €.

CERTIFIE EXECUTOIRE
par Le Maire-Président
du CCAS de Châtellerauld
Transmission Préfecture le
Publication CCAS le

Fait à Châtellerauld, le 20 juin 2023
La Vice-Présidente,

Vote : **Adoptée à l'unanimité**

Françoise BRAUD